

**COMPTE RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 AOÛT 2018**

MP

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Jean-Henri MIR – André MIR – Pierre FORGUE – Maryse POMÉ – Jacques ROCA – Aline NARS – René DARAN – Hélène GUIOUNET – Jean-Matthieu NOGUERO – Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE – Jacques CAZALA – Daniel GASPA – Jean-Marie MIR –

**ÉTAIT ABSENT** : André BÉGUÉ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jean-Marie MIR

-----  
Le Conseil Municipal :

◆ approuve le procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2018.

*Approuvé.*

◆ autorise le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, maître d'ouvrage du projet «Réalisation d'une pico-centrale sur l'Estat pour l'alimentation électrique de l'Hospice du Rioumajou», à déposer une autorisation d'urbanisme sur les parcelles concernées, autorise le SDE 65 et toute entreprise désignée par le SDE 65 à effectuer les travaux.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ accepte l'échange de surface (16 m<sup>2</sup>), à titre gratuit, d'une parcelle appartenant à la Commune au 43, rue Vincent Mir avec les copropriétaires de la parcelle section AD n° 232.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AK n° 100 située au lieu-dit « Le Palos » d'une superficie de 17 a 68 ca, au prix de 500 €, appartenant à Madame Monique LANDES.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ décide d'accepter la cession gratuite de la parcelle cadastrée section AD n° 31, propriété de la Neste C.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ Point n° 6 – Réseau de chaleur (Permis de construire – Projet d'aménagement du parking) : reporté à la prochaine séance.

◆ adopte le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire site de Saint-Lary-Soulain pour la saison scolaire 2018/2019.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la société ADHOC CANTINE représentée par Madame Carole BRUNET, pour la fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la société ADHOC CANTINE représentée par Madame Carole BRUNET, pour la fourniture et livraison de repas pour le centre Multi Accueil « Les Marmottes » et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Les Marmottes ».

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve la modification budgétaire n° 3.**

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **décide d'amortir la subvention d'équipement (67 832,40 €) en une seule fois en 2018 et précise que cette somme sera portée au budget par décision modificative.**

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **dans le cadre du projet de réalisation d'une maquette interactive à la Maison du Patrimoine dont le coût de l'opération est estimé à 34 500 € HT, adopte les propositions de Monsieur le Maire et sollicite de l'ensemble des partenaires financeurs du Pôle Touristique Vallée de Saint-Lary – Néouvielle, la subvention la plus élevée possible.**

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

Les points suivants sont abordés :

- ↳ cabinet médical du Pla d'Adet ;
- ↳ bilan financier du Tour de France ;
- ↳ lancement des travaux d'assainissement au Col du Portet ;
- ↳ route du Col du Portet ;
- ↳ Maison de Santé et accession à la propriété ;
- ↳ bilan des animations de l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.

**Le Conseil Municipal,**



**Le Maire,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JH Mir".

**Jean-Henri MIR**